



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adhésion de la CCPP au CEREMA

Décision n° 22 12 14

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingéard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, informe que la CCPP a été destinataire d'un courrier annonçant l'ouverture de la campagne d'adhésion des EPCI au CEREMA.

En effet, à la suite des modifications de ses statuts, il est désormais possible pour les EPCI d'adhérer au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui est un établissement public national avec des antennes territoriales.

Le CEREMA propose un accompagnement diversifié aux collectivités : conseil amont, outils d'observation notamment en termes de consommation foncière, appui méthodologique, expérimentation, formations...

Parmi les outils d'observation élaborés par le CEREMA, l'observatoire et le suivi de la consommation des espaces (qui pourra être utilisé notamment dans le cadre de l'objectif ZAN), Urbansimul (outil d'évaluation et de cartographie des espaces potentiellement constructibles, logements vacants, friches, module marché foncier).

Au vu de la population de la CCPP, la cotisation annuelle serait de 1 069 € environ (population 2019). Pour 2023, la cotisation serait réduite à 50%, soit 534,5 €.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- Approuve l'adhésion de la CCPP au CEREMA à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.BRUN**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

Lyon, le 21 octobre 2022

M. Edmond MARI
Président
Communauté de Communes du Pays des
Paillons
55 bis Route Départementale 2204
06440 BLAUSASC

Objet : Ouverture de la campagne d'adhésion au Cerema

Monsieur le Président,

Proposer au Bureau

Dans le prolongement de notre courriel du 13 juillet dernier, nous avons le plaisir de vous informer de l'**ouverture officielle de la campagne d'adhésion des collectivités locales et de leurs groupements au Cerema**, opérateur public expert en ingénierie de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement durable des territoires

Votre EPCI a ainsi désormais la possibilité d'adhérer au Cerema.

Cette adhésion confèrera à votre intercommunalité la capacité à participer à ses instances décisionnelles, lui donnera **accès à des avantages réservés aux seuls adhérents** et créera les conditions d'une relation de quasi-régie, permettant de mobiliser l'expertise du Cerema **par simple voie conventionnelle, sans obligation de publicité ni de mise en concurrence**, quel que soit le montant du contrat.

Ces avantages, ainsi que les modalités d'adhésion, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Cerema lors de sa réunion du 6 octobre 2022. Ils sont présentés, en détail, dans le dossier joint au présent courrier et également disponibles sur notre site internet. Afin de faciliter vos démarches, vous avez la possibilité de remplir directement le formulaire d'adhésion en ligne et de télécharger un modèle de délibération type.

En qualité d'adhérent, vous aurez la possibilité de désigner, début 2023, vos représentants au sein du Conseil d'administration et du Conseil stratégique du Cerema, qui seront installés dans le courant du premier semestre 2023. Vous serez par ailleurs appelé à siéger au sein des Comités régionaux d'orientations.

Les collectivités et groupements de collectivités adhérents disposeront, au sein de ces instances, d'une majorité qualifiée et pèseront ainsi véritablement sur les orientations de l'établissement et sur ses déclinaisons opérationnelles, afin qu'elles répondent davantage à leurs besoins et spécificités.

L'implication des collectivités territoriales et de leurs groupements au sein du Cerema, qui devient ainsi le premier établissement à la fois national et local, contribuera à l'émergence d'une culture de l'ingénierie commune et au renforcement de l'expertise territoriale au service de l'exercice de vos compétences et de vos projets.

En espérant que ces éléments emportent votre conviction, nos équipes, en proximité au sein de nos directions territoriales, restent naturellement à votre disposition pour vous rencontrer, échanger avec vous et vous présenter ce nouveau mode de relation entre les collectivités territoriales et le Cerema ainsi que ses avantages inédits.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Marie-Claude Jarrot

Présidente

Pascal Berteaud

Directeur général

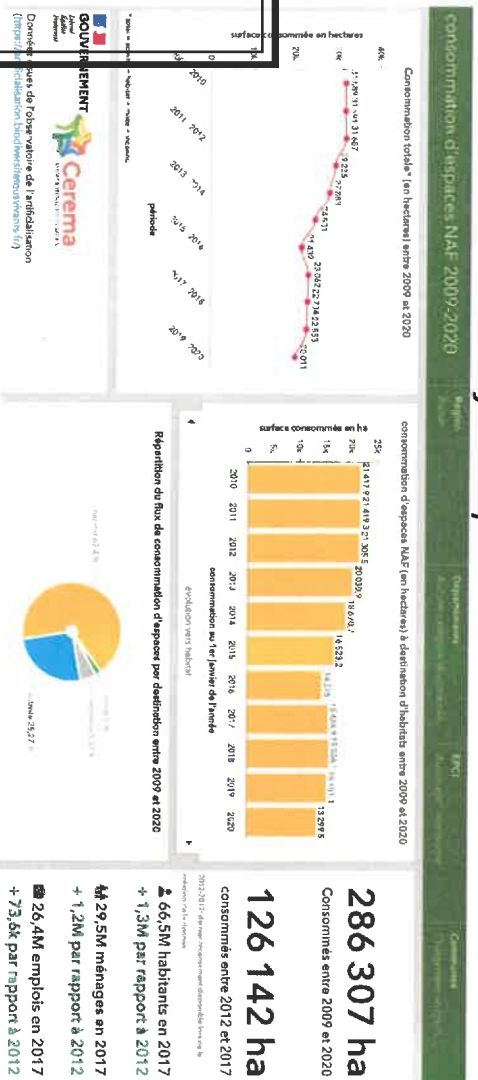
Cerema – Direction Générale
Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex
www.cerema.fr

Président	DGS	Service

OBSERVATOIRE DE L'ARTIFICIALISATION

Indicateurs de consommation d'espaces NAF à plusieurs échelles (commune, EPCL, départements, régions, France), selon une même méthodologie nationale à partir des fichiers fonciers (et plus tard, à partir de l'OCS GE)

1 tableau de bord dynamique :



<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr>

1 carte interactive :



Les outils numériques du foncier au service des territoires

AR Prefecture

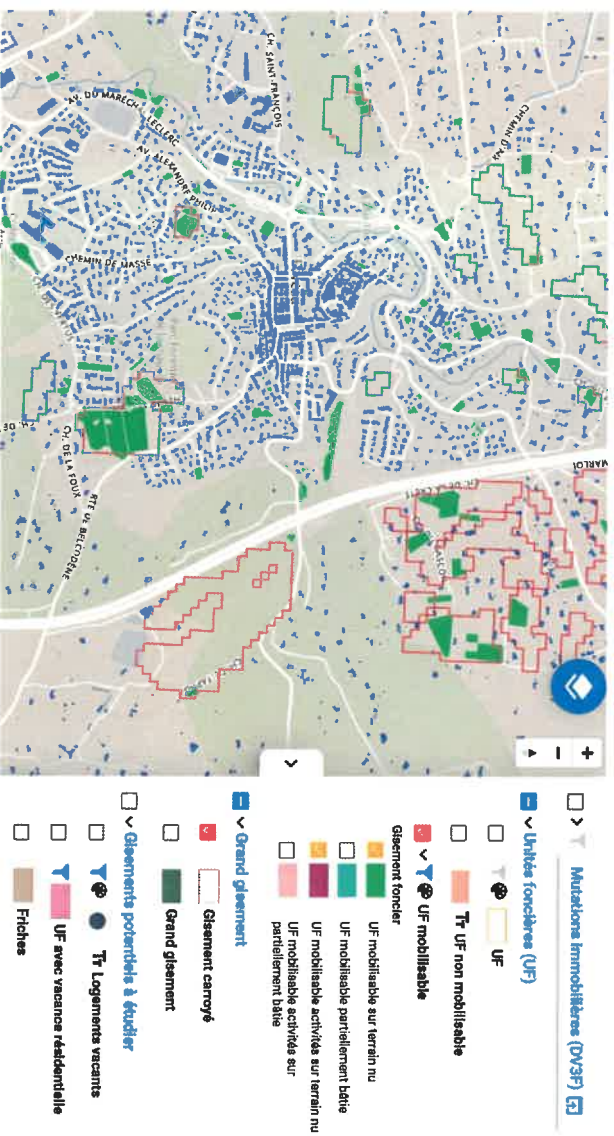
006-240600592221208-221214CC-DE
Reçu le 12/12/2022

URBANSIMUL

MIEUX CONNAITRE LE FONCIER ET FACILITER L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES

Application en ligne ouverte gratuitement aux collectivités locales et aux acteurs publics :

- foncier mobilisable sur terrain nu
- foncier mobilisable partiellement bâti
- logements vacants (LOVAC)
- Friches (Cartofriches)
- module de marché foncier (DVF)



<https://www.urbandsimul.fr>
(site pour la version PACA)

Les outils numériques du foncier au service des territoires

AR Prefecture

006-24060055221208-221214CC-DE
Reçu le 12/12/2022

